

## L'ENVELOPPE DES CAS

### LE RÉEL, LE POSSIBLE, L'INCERTAIN

DANS SA CONTRIBUTION à l'*Épistémologie des sciences sociales* dirigée par le regretté Jean-Michel Berthelot, Jacques Revel passe en revue les grandes questions épistémologiques qu'affronte la pratique de l'histoire<sup>1</sup>. L'histoire est-elle une science du cas ? Dans le classement de Windelband et de Rickert, qu'il rappelle, les sciences nomothétiques visent à la connaissance du général, les savoirs idiographiques à celle du particulier, et l'histoire à celle de l'individuel. Distinction absolue ? Certes non, puisque le travail de l'historien est le plus souvent hybride : identification de régularités statistiques, exemplifications, études de cas. Et d'ailleurs, l'individualité (le territoire de l'histoire) est en soi le produit d'une opération : deux faits que l'on voit se répéter sont bien sûr distincts, puisque indexés sur des temps et des contextes (des réseaux de faits et d'événements) différents, et pourtant ils ne sont traitables analytiquement, dans leur individualité et leur comparabilité, qu'à partir de leur localisation dans un modèle interprétatif, dans une description raisonnée ou dans un schéma d'explication. Revel cite Certeau : « Le fait, c'est la différence. » La forme la plus élémentaire de ce travail de mise en différence, c'est la comparaison, et par elle-même la comparaison pondère l'identique et le différent dans le rapprochement : il faut identifier et mobiliser les contextes qui enveloppent les faits et les cas, situer ceux-ci dans le réseau de relations temporelles et spatiales qui permettent de préciser les coordonnées de leur singularité et de construire leur comparabilité.

Mais que veut dire différence ? L'inventaire des traits qui qualifient chaque cas est interminable, seule la modélisation agit comme un crible. Mais quelle modélisation ? Si nous sommes dans un modèle qui réduit les éléments observés à des valeurs prises par des variables, nous obtenons des performances élevées en termes de comparaison et d'analyse causale, mais nous évitons rapidement les cas étudiés

1. Jacques Revel, « Les sciences historiques », dans Jean-Michel Berthelot (ed.), *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, Puf, 2012.

de leur substance contextuelle et temporelle. La différence dont parle Certeau devient un écart statistique.

À l'inverse, la mise en récit des faits et des cas nous assure-t-elle que nous conserverons un pouvoir de comparaison efficace, et bien défini, ou nous fait-elle courir le risque des choix interprétatifs arbitraires? Veyne, cité par Revel, qualifie l'opération historique de production de récits créateurs d'intelligibilité, c'est-à-dire l'opération de mise en intrigue, de « mélange très humain et très peu scientifique de causes matérielles, de fins et de hasard; une tranche de vie, en un mot, que l'historien découpe à son gré, et où les faits ont leurs liaisons objectives et leur importance relative<sup>2</sup> ».

## **Logique modale et sémantique de l'action en sciences sociales (histoire, sociologie, économie)**

Admettons que l'opération la plus difficile est d'établir les conditions de validité de la mise en récit et d'en contrôler l'effectuation. Une première série de recommandations revient à expliciter les opérations implicites, pour les rendre rigoureuses et contrôlables: si le travail de l'historien est hybride, il s'agira d'étendre au travail de construction des cas le bénéfice heuristique des méthodes quantitatives qui doivent expliciter leurs bases d'échantillonnage, leurs principes d'extraction des données, et les limites dans lesquelles elles opèrent et concluent.

Mais je veux m'appuyer ici sur une indication introduite par Revel, lorsqu'il cite Momigliano: « Toute histoire suppose l'élimination d'autres histoires alternatives. » L'argument de Momigliano a de nombreux équivalents. Je cite Morris R. Cohen:

Nous ne comprenons la signification de ce qui est arrivé que si nous sommes en mesure de contraster ce qui est arrivé avec ce qui aurait pu arriver. Et de fait, nous ne captions la pleine signification de ce qui est advenu dans l'histoire, même si ces faits nous sont complètement révélés, que si nous avons une idée de ce qui aurait pu advenir autrement<sup>3</sup>.

L'argument de Momigliano se réfère d'abord à l'activité de l'historien comme producteur d'hypothèses et de possibilités. Il touche à la différence entre explication et description. Comme l'écrit Vincent Descombes:

L'explication, à la différence de la description, comporte toujours quelque chose d'hypothétique. Expliquer ce qui s'est passé, c'est entre autres choses dire que ce qui est arrivé ne serait pas arrivé si telle circonstance ne s'était pas présentée. Il est toujours possible de donner

2. Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971, p. 51.

3. Morris R. Cohen, « Causation and its Application to History », *Journal of the History of Ideas*, 1942, vol. 3 (1), p. 20.

plusieurs descriptions indépendantes également vraies d'une seule et même action. Mais il n'est pas possible d'en donner plusieurs explications indépendantes également valides<sup>4</sup>.

Comment les sciences sociales et historiques s'y prennent-elles pour produire des inférences et éliminer toutes les possibilités alternatives? Le chercheur doit être capable d'identifier les relations causales dont les réalités observables sont le produit. Mais comment sélectionner les causes et calibrer leur force respective? Il faut mettre en œuvre une capacité à former des hypothèses, des opérations du jugement, des règles inférentielles et des calculs probabilistes qui mesurent la force des liens de causalité.

Un fait historique, dans sa singularité événementielle, ne se plie à ce procédé d'analyse que si le travail d'explication fait appel à des jugements de possibilité. Ici intervient le raisonnement contrefactuel. Pour en étudier les mécanismes, c'est vers Max Weber que je vais me tourner, et vers son essai fameux sur l'analyse de la causalité historique, qui célèbre les pouvoirs heuristiques de ce raisonnement<sup>5</sup>.

Expliquer un événement historique en cherchant à établir la carte complète des causes qui ont déterminé l'événement est une tâche impossible. Il faut donc, selon Weber, recourir à des abstractions et à des raisonnements hypothétiques qui « modifie[nt] [...] un ou plusieurs composants causatifs incontestés du cours des événements, pour nous demander ensuite si, après cette sorte de modification des conditions du devenir, nous “aurions pu nous attendre” au même résultat [...] ou bien à un autre et lequel<sup>6</sup>. » Weber examine comment l'historien Eduard Meyer cherchait à examiner la portée universelle que la bataille de Marathon, lors des guerres médiques de l'Antiquité grecque, pouvait revêtir pour le développement de la culture occidentale. La signification de l'événement n'est accessible qu'au prix d'un raisonnement contrefactuel : en opposant au fait un contre-fait, une possibilité non réalisée, l'expérience de pensée fait de l'événement une décision entre deux possibilités, et permet d'en estimer la portée. L'expérience de pensée est-elle pour autant un procédé anodin et aisé à contrôler? N'incline-t-elle pas l'historien à opter pour l'indéterminisme causal, et à transformer ainsi le cours historique du monde en une actualisation contingente de virtualités, avec sa dynamique chaotique de ruptures, d'écarts, de tournants radicalement imprévisibles?

La réponse de Weber est simple : le cours du monde est déterminé, mais il n'est intelligible qu'à travers l'exercice du jugement scientifique, la production de concepts et d'inférences causales, et la construction de modèles qui décomposent analytiquement le donné en une somme de constituants élémentaires afin d'en dériver des relations causales possibles. Pour expliquer les faits, le recours à des

4. Vincent Descombes, « L'inconscient adverbial », *Critique*, 449, 1984, p. 786.

5. Max Weber, « Possibilité objective et causalité adéquate en histoire » (1906), dans *Essais sur la théorie de la science*, trad. fr. Julien Freud, Paris, Plon, 1965, p. 215-324.

6. *Ibid.*, p. 273.

jugements de possibilité, c'est-à-dire à ces « énoncés qui expriment ce qui aurait pu arriver en cas d'élimination ou de modification de certaines conditions<sup>7</sup> », ne constitue pas l'aveu d'une impuissance, d'un savoir approximatif et incomplet qui balancerait entre différentes hypothèses plausibles sans pouvoir hiérarchiser leur capacité explicative. La production exploratoire de jugements conditionnels est créatrice :

Que voulons-nous dire quand nous parlons de plusieurs « possibilités » entre lesquelles ces diverses batailles auraient « décidé » ? Cela signifie avant tout que nous créons – n'ayons pas peur des mots – des *tableaux imaginaires* [*Phantasiebilder*] par abstraction d'un ou plusieurs éléments de la « réalité » donnés effectivement dans le réel et par construction idéale d'un cours des choses modifié relativement à une ou plusieurs « conditions ». Ainsi, le premier pas en vue de constituer un jugement historique est déjà – et j'insiste là-dessus – un processus d'abstractions qui progresse par analyse et par isolement en pensée [*Analyse und gedankliche Isolierung*] des éléments du donné immédiat – que l'on regarde simplement comme un complexe de relations causales *possibles* – et qui doit aboutir à une synthèse de l'ensemble causal « réel ». Par conséquent, convertir la « réalité » donnée en un « fait » historique est un premier pas qui la transforme déjà en un tableau de *pensées* : pour parler comme Goethe, nous dirons qu'il y a de la « théorie » au cœur même du « fait »<sup>8</sup>.

Mais ce qui est dit du travail inférentiel de l'historien a une portée beaucoup plus large. L'individu historien (ou le sociologue) n'est pas d'une espèce ontologique particulière. Le « nous » employé par Cohen a une valeur générale. Il s'agit en effet plus profondément de la production ordinaire de significations et d'actions. Comme l'indique Dummett, « pour saisir le contenu d'une assertion, on a simplement besoin de savoir quelles possibilités elle exclut, ou, exprimé de manière positive, sous quelles conditions elle est correcte<sup>9</sup> ».

Et c'est ici qu'intervient la qualification du contexte. Rappelons que l'idée centrale de la sémantique modale est que les énoncés ont des valeurs de vérité relatives à un monde possible. Ou, pour le dire autrement : les conditions de vérité d'une déclaration sont les circonstances possibles qui, si elles se réalisaient, rendraient vraie la déclaration. Deux remarques ici :

1. Cette formulation a pour but de fournir une conception des conditions de vérité qui soit conceptuellement indépendante de n'importe quel moyen utilisé pour représenter ces conditions, qu'il s'agisse de l'esprit ou du langage.

2. En parlant de circonstances, on en vient à situer les actes, les interactions et les échanges discursifs dans leur contexte.

7. *Ibid.*, p. 275.

8. *Ibid.*

9. Michael Dummett, *The Logical Basis of Metaphysics*, Cambridge, Harvard University Press, 1991, p. 47.

Qu'est-ce en effet qu'un contexte, vu depuis le point de vue des acteurs ? J'adopte ici, pour rester fidèle au cadre analytique qui m'est nécessaire, l'argument de Stalnaker. Voici la définition du contexte qu'il propose :

Un contexte doit être représenté par un corps d'information qui est présumé disponible pour les participants de la situation de discours. Un « *context set* » est défini comme l'ensemble des situations possibles qui sont compatibles avec cette information – avec ce que les participants à cette conversation considèrent comme un arrière-plan commun partagé<sup>10</sup>.

Quelles informations faut-il à tous ceux qui me lisent ici pour qualifier contextuellement la situation de parole qui est la mienne et pour imaginer dans quels autres contextes cette présentation pourrait ou non être délivrée ?

La représentation du contexte comme un corps d'information présumée est également appropriée pour l'autre côté de l'interaction entre contexte et contenu, puisqu'il est raisonnable de supposer qu'un corps d'information est aussi ce sur quoi les actes de discours agissent. Si le but du discours, ou à tout le moins un but central, est d'échanger de l'information, alors il est naturel d'expliquer la force des actes de discours comme une tentative d'augmenter ou de modifier le corps d'information qui est présumé partagé par les participants à la conversation.

Il est donc entendu maintenant que la production de significations suppose la prise en compte d'un ensemble de possibilités sur le fond desquelles ce qui est observé, et qui doit être discuté, interprété ou expliqué, va faire sens. Ajoutons un trait essentiel : dans les situations ordinaires de production de sens, nous sommes en position d'échange, de communication interpersonnelle.

*L'analyse de l'action et de l'interaction* L'histoire relate des actions. De quoi ai-je besoin pour construire une sémantique de l'action ? D'abord d'une qualification du comportement de l'acteur. Si je ne veux pas le transformer en simple réalisation statistique d'une constellation de variables, mais en acteur doté d'un pouvoir d'intervention sur le cours des choses et donc doté d'une épaisseur historique ou temporelle, j'ai d'abord besoin de le doter d'intentionnalité. Mais celle dont j'ai besoin doit respecter le pacte analytique que je propose pour cerner épistémologiquement l'étude des cas. Je définis donc l'intentionnalité dans le sillage de certains travaux analytiques. Il s'agit d'écarter une définition étroitement téléologique de l'action intentionnelle, qui a pour handicap de nous priver des outils analytiques d'accès à la formation de l'intention en contexte, et, partant, d'ignorer la dynamique de la sélection des intentions en contexte d'interdépendance des intentions.

10. Robert Stalnaker, *Context and Content*, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 6.

La proposition de Hintikka est un premier guide. Sa redéfinition de la notion d'intention est la suivante :

Un concept est intentionnel si, et seulement si, il est nécessaire de considérer plusieurs situations ou scénarios possibles dans leurs relations mutuelles pour analyser la sémantique dudit concept [...] Cette thèse, pour l'expliquer en des termes plus proches de l'intuition, affirme que le sceau de l'intentionnalité, c'est-à-dire de la vie mentale consciente et conceptualisable, est d'être jouée avec, en toile de fond, un ensemble de possibilités non actualisées<sup>11</sup>.

Je retiens l'une des applications de cette redéfinition, qui concerne la création artistique, essentiellement pour la mention qui est faite de la « surprise », qui appartient au répertoire des réalités sur lesquelles Jacques Revel fait porter sa défense et illustration des apports de la micro-histoire.

Les actes de création artistique sont, bien sûr, intentionnels au sens défini par ma thèse. Les descriptions mêmes qui mettent en valeur la spontanéité des gestes créateurs comprennent des concepts qui sont intentionnels au sens que je donne à ce terme. Les descriptions peut-être les plus caractéristiques incluent la notion de surprise dont l'analyse comprend nettement une comparaison entre plusieurs « mondes possibles » vivement contrastés – ceux auxquels la personne s'attendait et celui qui s'est en fait matérialisé, en le surprenant. Les concepts intentionnels de cette espèce ne sont pas non plus sans relation avec nos évaluations esthétiques, car lesdites évaluations comprennent des comparaisons tacites ou même explicites entre les détails d'une œuvre d'art et ce que son créateur aurait pu exécuter à leur place. Toutes les évaluations esthétiques comportent des comparaisons entre le possible et l'effectif et toute création artistique comporte des choix entre des possibilités mutuellement exclusives dont l'une seulement peut être réalisée<sup>12</sup>.

Il me faut noter au passage que les situations surprenantes et imprévisibles sont aussi celles qui font surgir vivement l'utilité des raisonnements contrefactuels. Le pouvoir heuristique de ceux-ci se vérifie ou se teste tout particulièrement sur des cas inhabituels qui exigent certaines manipulations innovantes des cadres habituels de pensée.

Ensuite, je dois chercher à rendre dynamique une telle redéfinition de l'intentionnalité. Je me réfère aux propositions de Dokic. Celui-ci élabore un modèle dynamiste de l'intentionnalité : les éléments du monde qui sont perçus au travers d'une expérience, ou qui vérifient ou falsifient nos pensées, peuvent être définis comme des invariants d'un groupe approprié de transformations.

La catégorie fondamentale de l'expérience n'est ni celle des substances ni celle des propriétés, mais elle est essentiellement dynamique : au fondement de l'expérience se trouve une sensibilité préconceptuelle à des transformations de la réalité<sup>13</sup>.

11. Jaakko Hintikka, *L'intentionnalité et les mondes possibles*, trad. fr. Nadine Lavand, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires de Lille, 1989, p. 148.

12. *Ibid.*

13. Jérôme Dokic, *L'esprit en mouvement, Essai sur la dynamique cognitive*, Stanford, CSLI Publications, 2001, p. 259.

L'expérience implique toujours l'exercice d'un ensemble complexe de dispositions et de capacités. Même si je ne perçois aucun déplacement effectif d'un individu, j'exerce sur lui une sensibilité à un groupe de déplacements possibles, en vertu d'un ensemble de micro-ajustements réels qui conditionnent le présent de mon expérience et qui sont responsables, par exemple, de la stabilité de mon champ visuel. Ces micro-ajustements impliquent des connexions réelles et non pas seulement dispositionnelles, entre des stimulations sensorielles et des réponses motrices. L'expérience est toujours en exercice<sup>14</sup>.

L'attribution correcte d'une expérience perceptive ne dépend pas seulement de faits réels, mais également de faits relevant de mondes possibles proches dans lesquels, par exemple, les relations spatiales entre le sujet et l'objet se sont modifiées de manière sensible. Or l'objet intentionnel de l'expérience peut être partiellement défini comme l'invariant d'un groupe déterminé de transformations qui inclut des modifications spatiales de l'objet<sup>15</sup>.

Que devient la permanence ou l'identité de l'objet de l'expérience intentionnelle? Elle est le corrélat d'un état d'équilibre épistémique :

Le sujet se maintient dans une position épistémique idéale à l'égard d'un objet (par la perception) lorsqu'il exerce une capacité à effectuer des mouvements compensatoires qui corrigent des transformations pertinentes de la réalité perçue<sup>16</sup>.

À partir de là, l'extension temporelle d'une saisie de sens ou d'une expérience perceptive qui dote celle-ci d'une permanence et d'une identité continues sera conçue comme un travail d'équilibrage : rendre compte de la possibilité de saisir continuellement le même sens à travers le temps permet de dériver la saisie instantanée du sens, qui n'est qu'une abstraction de cette saisie étendue. Le sujet doit être sensible à un groupe de transformations possibles de la réalité : il peut traiter ces transformations comme des perturbations qui, si elles avaient lieu, appelleraient de sa part une réponse ou un ajustement cognitifs. Ceci permet de comprendre que la saisie d'un sens est le produit d'un travail d'ajustement, fondé sur des compensations appropriées en cas de perturbation, et que l'intentionnalité est définie comme la capacité de maintenir un équilibre dynamique de la visée intentionnelle. En d'autres termes, l'intentionnalité ne peut être temporalisée que parce que l'identité statique du réel qui fait l'objet d'une expérience perceptive, d'une intervention, ou d'une attribution de sens, est perçue comme un invariant d'un groupe de transformations possibles et que la capacité pour le sujet de s'ajuster à une modification est une donnée dynamique primitive.

### *Une conception de l'action*

La sémantique de l'action permet d'incorporer le raisonnement modal que je conduis. Pour que l'action acquière une pleine signification,

14. *Ibid.*, p. 256.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*, p. 84.

il faut que plusieurs choses soient en mon pouvoir, entre lesquelles je peux exercer mon choix. Autrement dit, il existe des cours alternatifs d'action et je délibère ou j'improvise avant de décider de m'engager dans l'un d'eux. Un raisonnement causal déterministe strict écarte l'ouverture d'une multiplicité de cours d'action : si les conditions antérieures à l'action pouvaient être entièrement spécifiées, un seul cours d'action serait entièrement déductible de cette spécification. Mais si elles ne sont pas spécifiées, c'est que la variabilité de la situation est constitutive. Qu'arrive-t-il en effet si on ne programme pas le système *ab initio*, par transformation du temps en grandeur continue, entièrement probabilisable, et si, au contraire, on introduit une temporalité discontinue, de la myopie et de l'incertitude ? Au lieu que les agents soient les atomes d'un système physique ou d'un modèle linéaire général qui transforme chaque individu en une combinaison de valeurs particulières prises par les variables considérées, ces agents deviennent les acteurs d'un système séquentiel d'interactions.

Découper le temps en séquences qui s'ouvrent et se ferment est ce qui permet de penser le pouvoir d'agir. Je me réfère ici à ce que Ricœur nous dit de l'action comme intervention. Je ne peux rappeler ici que très cursivement l'analyse qu'il en donne en s'appuyant sur les arguments de von Wright<sup>17</sup>. L'idée est la suivante : concevoir l'action et opérer un séquençement du temps sont les deux faces d'une même modélisation.

L'argument de Ricœur-von Wright est que dans une explication causale qui examine les conditions nécessaires d'un *explanandum* (à contraster avec une analyse causale qui recherche les conditions nécessaires et suffisantes de cet *explanandum*), la théorie de l'histoire et la théorie de l'action peuvent se recouvrir<sup>18</sup>.

L'action est comprise comme un pouvoir-faire, si l'histoire est conçue comme un ensemble de systèmes physiques dynamiques dans lequel les états antérieurs et les états ultérieurs sont reliés par des relations de conditionnalité. Un système est, selon von Wright, « un fragment de l'histoire du monde<sup>19</sup> », il est défini par « un espace d'états, un état initial, un certain nombre d'étapes de développement et un ensemble d'alternatives dans le passage d'une étape à l'autre<sup>20</sup> ». La relation de conditionnalité entre les états successifs d'un système devient opératoire pour une conception de l'action si celle-ci est conçue en termes d'intervention : « L'intervention *conjoint* le *pouvoir-faire* dont un agent a une compréhension immédiate avec les relations internes de *conditionnalité* d'un système<sup>21</sup>. » Pour que

17. Paul Ricœur, *Temps et récit*, Paris, Seuil, 1983, t. I, p. 187-202 ; Georg Henrik von Wright, *Explanation and Understanding*, Londres, Routledge and Kegan Paul, 1971.

18. P. Ricœur, *Temps et récit*, *op. cit.*, p. 192.

19. G.H. von Wright, *Explanation and Understanding*, *op. cit.*, p. 63, cité dans P. Ricœur, *Temps et récit*, *op. cit.*, p. 192.

20. G.H. von Wright, *Explanation and Understanding*, *op. cit.*, p. 49, cité dans P. Ricœur, *Temps et récit*, *op. cit.*, p. 190.

21. P. Ricœur, *ibid.*, p. 192 (italiques dans le texte).



l'agent puisse intervenir, il faut pouvoir définir les coordonnées d'un système. Sans se placer hors des lois de détermination causale qui régissent la dynamique du monde physique, il est possible de définir un état initial d'un système d'action et d'examiner les cours possibles de son développement. Ici, l'action est comprise comme un opérateur de clôture :

C'est en faisant quelque chose qu'un agent apprend à « isoler » un système clos de son environnement, et découvre les possibilités de développement inhérentes à ce système. Cela, l'agent l'apprend en mettant en mouvement le système à partir d'un état initial qu'il « isole ». Cette mise en mouvement constitue l'intervention, à l'intersection d'un des pouvoirs de l'agent et des ressources du système<sup>22</sup>.

Agir, c'est en somme produire un état initial d'un système et le mettre en mouvement.

Si l'histoire relate des actions, elle doit s'affronter à ce problème que von Wright nomme la « course entre la causalité et l'agir » : « C'est, nous dit le philosophe, une contradiction dans les termes que l'agir puisse être entièrement pris dans le réseau de la causalité<sup>23</sup>. » Le commentaire de Ricœur est, ici encore, éclairant :

Si nous en doutons [de la contradiction], c'est d'abord parce que nous prenons pour modèles les phénomènes de dysfonction et d'incapacité, plutôt que les interventions réussies, lesquelles reposent sur la certitude intime que nous avons de pouvoir agir. Or cette certitude ne dérive pas des savoirs acquis portant sur des non-pouvoirs. Si nous doutons de notre libre pouvoir-faire, c'est encore parce que nous extrapolons à la totalité du monde les séquences régulières que nous avons observées. Nous oublions que les relations causales sont relatives à des fragments de l'histoire d'un monde, qui ont le caractère de système clos. Or la capacité de mettre en mouvement les systèmes en produisant leurs états initiaux est une condition de leur clôture. L'action est donc impliquée dans la découverte même des relations causales<sup>24</sup>.

22. G.H. von Wright, *Explanation and Understanding*, op. cit., p. 63-64, cité dans P. Ricœur, *Temps et récit*, op. cit., p. 192-193. L'analyse détaillée que Ricœur donne de l'argumentation de von Wright est celle-ci : « Soit *a* l'état initial d'un système dans une occasion donnée : "admettons maintenant qu'il y a un état  $\infty$  tel que nous avons la conviction, sur la base de l'expérience passée, que  $\infty$  ne se transformera pas dans l'état *a*, à moins que nous le changions en *a*. Et admettons que ce soit là qqe chose que nous pouvons faire" (*Explanation and Understanding*, p. 60). Dans cette phrase est contenue toute la théorie de l'intervention. Nous atteignons ici un irréductible. Je suis certain que je peux..... Or nulle action ne se produirait et, en particulier, nulle expérimentation scientifique ne se ferait, sans cette assurance que par notre intervention nous pouvons produire des changements dans le monde. Cette assurance ne porte pas sur une relation de conditionnalité.  $\infty$  marque plutôt l'interruption de la chaîne : "...  $\infty$ , avons-nous admis, ne se changera pas en *a* à moins que nous ne le fassions changer." Inversement, nous pouvons parfaitement laisser le monde changer sans notre intervention. Ainsi, "nous apprenons à isoler un fragment d'histoire d'un monde pour en faire un système clos et nous arrivons à connaître les possibilités (et les nécessités) qui gouvernent les développements internes à un système [...] pour une part, en mettant à plusieurs reprises le système en action au moyen d'actes consistant à produire son état initial, puis en observant ("passivement") les étapes successives de son développement, et, pour une part, en comparant ces étapes successives avec les développements de systèmes procédant d'états initiaux différents" (*ibid.*, p. 63-64) » (P. Ricœur, *Temps et récit*, op. cit., p. 192).

23. G.H. von Wright, *Explanation and Understanding*, op. cit., p. 81, cité dans P. Ricœur, *Temps et récit*, op. cit., p. 194.

24. *Ibid.*

Il faut retenir ici la qualification des différentes expériences que nous faisons du pouvoir d'agir, c'est-à-dire du pouvoir d'ouvrir des séquences, et de fragmenter l'histoire du monde. Certaines de ces expériences confortent notre sentiment de passivité à l'égard des lois causales du monde : mais elles ne constituent que la limite de notre expérience de l'historicité de l'agir. Elles désignent la régularité ou la prévisibilité des phénomènes et des situations comme un cas remarquable, mais particulier, de ce qui est l'expérience la plus fondamentale, celle du pouvoir-faire, du pouvoir-faire-advenir quelque chose, dont la visée serait incompréhensible si l'individu n'était pas convaincu, de manière irréductible, que les choses peuvent être autrement, ou, pour rappeler la métaphysique de l'action d'Aristote, que nous vivons dans un monde sublunaire, inachevé, incertain.

De ce détour par l'analyse pragmatique, je retiens la relation entre la temporalité séquentielle et la logique modale de l'action que j'explore. C'est dans cette liaison que je situe ce que la micro-histoire produit, et le traitement qui peut être réservé à l'analyse des cas.

#### *Histoire sociale et micro-histoire*

Dans sa contribution à l'ouvrage *Jeux d'échelles* qu'il a dirigé, et qui a fait date, comme déjà dans sa présentation de la

traduction française du livre de Giovanni Levi, *Le pouvoir au village*, Jacques Revel oppose trait pour trait l'histoire sociale développée autour des *Annales* et la micro-histoire<sup>25</sup>. Sans discuter ici les différents motifs de l'opération contrastive, dont Revel lui-même sait mieux que personne moduler la portée pour rendre justice à tel ou tel travail d'historien classé dans l'une ou l'autre catégorie, je vais énumérer les traits qui construisent l'opposition. Comment est caractérisée l'histoire sociale ? Elle a été conduite à « se détourner de l'unique, de l'accidentel (l'individu, l'événement, le cas singulier) pour s'investir dans ce qui seul pouvait faire l'objet d'une étude scientifique : le répétitif et ses variations, les régularités observables à partir desquelles il serait possible d'induire des lois<sup>26</sup> ». Les caractères originaux de l'histoire sociale à la française sont alors : « le privilège donné à l'étude des agrégats les plus massifs possibles, la priorité accordée à la mesure dans l'étude des phénomènes sociaux ; le choix d'une durée suffisamment longue pour rendre observables des transformations globales<sup>27</sup> ».

À ce modèle dont Revel diagnostique l'entrée en crise au début des années 1980, il oppose la démarche micro-historienne, qui fait varier la focale pour produire

25. Jacques Revel, « Micro-analyse et construction du social », dans *Id.* (ed.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse de l'expérience*, Paris, Gallimard-Seuil (coll. « Hautes Études »), 1996, p. 15-36 ; *Id.*, « L'histoire au ras du sol », dans Giovanni Levi, *Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII<sup>e</sup> siècle*, trad. fr. Monique Aymard, Paris, Gallimard, 1989, p. i-xxxiii.

26. J. Revel, « Micro-analyse... », art. cit., p. 17.

27. *Ibid.*

des effets de connaissance. Les caractéristiques de cette démarche peuvent être dénombrées ainsi :

- attention aux individus, saisis dans leurs relations à d'autres individus ;
- redéfinition de la notion de contexte, entendu comme site de processus auxquels participent les individus, leurs expériences et leurs interactions ;
- mise en évidence des stratégies sociales développées par les différents acteurs en fonction de leur position et de leurs ressources respectives, individuelles, familiales et de groupe, afin de « prendre en compte une pluralité de destins particuliers » et de « reconstituer un espace des possibles – en fonction des ressources propres à chaque individu ou à chaque groupe à l'intérieur d'une configuration donnée<sup>28</sup> » ;
- intérêt pour la façon dont, comme l'écrit Levi cité par Revel, « au cours de la vie de chacun, de manière cyclique, naissent des problèmes, des incertitudes, des choix, une politique de la vie quotidienne qui a son centre dans l'utilisation stratégique des règles sociales<sup>29</sup> », et donc, exploration, dans les sources, des « alternatives, à plus forte raison des incertitudes auxquelles sont confrontés les acteurs sociaux du passé<sup>30</sup> ».

Revel résume le parti antifonctionnaliste de la démarche, en rappelant que Levi est « sans doute celui qui est allé le plus loin en ce sens, en réintroduisant des notions comme celles d'échec, d'incertitude et de rationalité limitée dans son étude des stratégies familiales paysannes développées autour du marché de la terre au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>31</sup> ».

À partir de l'autre texte clé de Revel, sa présentation de la traduction du *Pouvoir au village* de Levi, je résume les deux conséquences d'un basculement vers l'approche micro-historique :

- une conception différente de l'acteur : l'étude du social n'est plus celle d'objets dotés de propriétés (comme dans le modèle linéaire général), mais celle des interactions et des interrelations à l'intérieur de configurations changeantes et adaptatives ; c'est dans cet écheveau d'interactions qu'est logée la prise en compte des destins singuliers et des conduites individuelles et collectives ;
- une conception différente de la temporalité : plutôt que la longue durée et le privilège accordé à la stabilité sur le changement, l'étude des temps courts ou moyens.

Le lien essentiel entre ces deux dimensions de pivotement est ce que j'appelle la logique modale de l'action : analyser les conduites en termes de possibles, de choix soumis à des contraintes, de sélection de cours d'action ou de stratégies aux résultats incertains ou inattendus. Revel souligne avec force que le personnage central

28. *Ibid.*, p. 25.

29. G. Levi, *Le pouvoir au village...op. cit.*, p. 12, cité par J. Revel, « Micro-analyse... », art. cit., p. 21.

30. *Ibid.*

31. *Ibid.*

des analyses de Levi est l'incertitude<sup>32</sup>, corrélat essentiel d'une analyse stratégique. C'est à travers le motif de l'incertitude que le recours à l'analyse stratégique centrée sur les acteurs et les interactions se déprend de l'antinomie liberté d'agir *vs* détermination rigide de l'action. Ni simple illusion ni simple produit d'un postulat de rationalité parfaite du comportement, la dimension stratégique de l'action qualifie la nature processuelle des comportements en interaction, dans des contextes spécifiques : l'incertitude est la signature de la temporalisation des situations d'action et d'interaction et l'index de manœuvrabilité individuelle, parce qu'elle résulte de l'enveloppement de l'action dans une somme de possibles. Et la rationalité de l'acteur est dès lors bornée, limitée, adaptative : sans elle, pas de dynamique processuelle des interactions. Mais sans rationalité du tout, pas d'interaction non plus, pas d'interchangeabilité possible des points de vue de chacun sur la situation dans laquelle les individus déterminent le cours de l'action en fonction de ce que sont les propriétés et les cours possibles de l'interaction.

32. Je cite l'essai introductif de Jacques Revel au livre de Giovanni Levi : « Ainsi se comprend sans doute que le personnage central de ce livre ne soit ni l'exorciste Giovan Battista Chiesa ni même la communauté de Santena, mais une notion abstraite et pourtant omniprésente derrière les comportements et les choix : c'est l'incertitude. Elle est la figure majeure à travers laquelle les hommes de Santena appréhendent leur temps. Ils doivent composer avec elle et, dans la mesure du possible, la réduire. Partout, on la retrouve : dans l'attente des patients qui demandent la diabolisation du malheur qui donnerait une explication simple et unique de leurs souffrances ; dans les stratégies collectives des fronts familiaux qui, de leurs alliances et de leurs acquisitions, attendent moins un résultat économique qu'une garantie collective renforcée contre ce qui peut arriver ; dans les calculs des notables de Santana, qui, par la diversification de leurs activités, et en recourant à de subtils modes de transmission de leurs avantages au long de leurs lignages entrecroisés, cherchent la protection de leur statut ; dans l'investissement spirituel et affectif sur le sacré, enfin, où quel que soit l'attachement d'une famille à une dévotion et à une confrérie, on se garde bien de mettre tous ses œufs dans le même panier. De haut en bas, et dans tous les registres de la vie quotidienne, ces hommes sont obsédés par les menaces individuelles et collectives qui pèsent sur eux : l'incertitude des récoltes, la fragilité de la vie, le rapport, constamment remis en cause, du groupe familial aux exigences et aux possibilités de l'exploitation, le rapport au monde extérieur. Ils y répondent à leur manière, qui fait la matière de ce livre. Mais ils font plus encore : "Cette société, comme toutes les autres sociétés, est composée d'individus conscients de la zone d'imprévisibilité à l'intérieur de laquelle doit tenter de s'organiser tout comportement ; et l'incertitude ne provient pas seulement de la difficulté à prévoir le futur mais aussi de la conscience permanente de disposer d'informations limitées sur les forces à l'intérieur dans le milieu social dans lequel on doit agir. Ce n'est pas une société paralysée par l'insécurité, hostile à tout risque, passive, accrochée aux valeurs immobiles de l'autoprotection. Améliorer la prévisibilité pour augmenter la sécurité est un puissant moteur d'innovation technique, politique et sociale." La terre, la production agricole, les revenus salariaux, les alliances, les solidarités locales, l'au-delà sont ainsi, et en même temps, l'enjeu de stratégies complexes qui n'obéissent pas à une rationalité abstraite (par exemple : maximiser ses gains, ou encore : accroître systématiquement son capital foncier), mais à la recherche de la meilleure adaptation dans un monde à haut risque et dont les coordonnées majeures ne cessent de se déplacer. Ces stratégies ne sont pas libres : elles sont liées à des valeurs, encadrées par des contraintes. Elles ne sont pas non plus dictées par une loi de la reproduction simple. Elles reconnaissent, et elles nous permettent du même coup de repérer, les interstices, les ambiguïtés que laissent ouverts les appareils de domination et de contrôle comme les instances de sociabilité. Elles y trouvent autant de prises qui autorisent une action, le plus souvent collective, dont les chemins peuvent être sinueux mais dont les fins sont claires : la survie biologique du groupe, la conservation du statut social d'une génération à l'autre (et, si possible, son renforcement), un contrôle plus sûr du milieu naturel et social » (J. Revel, « L'histoire au ras du sol », art. cit., p. xxii-xxiv).

## Une application du modèle d'analyse par cas : le préjudice et sa réparation

Une femme, motocycliste, est victime d'un grave accident de la route. Elle est frappée de paralysie des membres inférieurs. L'assurance de l'automobiliste déclaré responsable du dommage verse à cette victime une rente en capital pour l'indemniser des dommages subis et de la modification désormais irréversible de son état physique. Peu d'années plus tard, cette femme donne naissance à un enfant. Le dossier d'indemnisation doit-il être réouvert par l'assureur, sur l'intervention du juge saisi par la victime, afin que soient recalculées les indemnités propres à prendre en compte les caractéristiques nouvelles de son existence et notamment les dépenses liées à l'enfant à élever dans les conditions de paraplégie où demeure la victime ?

*Les conceptions de la temporalité dans la réparation du préjudice*

L'argument est celui-ci : les victimes possèdent le droit d'être totalement à l'abri de certains types de risques. La

solution Pareto-optimale du problème de l'accident est que l'auteur de l'accident compense le dommage de telle sorte que la victime ne soit pas dans une situation plus mauvaise que si l'auteur de l'accident ne s'était pas engagé dans l'activité risquée. Ceci paraît impliquer que les réparations pour dommage doivent compenser pleinement la victime de ses pertes et préjudices, par l'allocation d'une indemnité suffisante pour lui permettre de revenir à son niveau d'utilité antérieur à l'accident. Or ceci n'est pas nécessairement le cas. Examinons la situation dans les deux mondes que nous distinguons, un monde à temporalité déterministe et un monde à temporalité séquentielle.

- Dans un schéma déterministe de programmation intertemporelle des états individuels<sup>33</sup>, lorsqu'un acteur (individu, firme) a été affecté par une perte ou un dommage imputable à la responsabilité d'un tiers ou à l'intervention d'un choc exogène aléatoire (*e.g.* catastrophe naturelle), il s'agit de concevoir le mécanisme de rééquilibrage qui restaure l'état antérieur. Le raisonnement assurantiel simple est qu'il s'agit d'égaliser la situation *ex ante* et *ex post* de l'individu victime du dommage.

Il s'agit de rétablir une symétrie entre passé et présent et entre l'état de la victime et l'état de l'auteur du préjudice, autrement dit d'annuler le déroulement temporel. Le dommage advenu résulte du fait que l'auteur a imposé un risque à sa

33. Pour une présentation détaillée des modèles déterministes et non déterministes dans les sciences sociales et dans le traitement des dynamiques temporelles du comportement et de l'action, voir Pierre-Michel Menger, *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Seuil (coll. « Points. Essais »), 2014, chap. 1.

victime, sans qu'aucun risque de préjudice ne lui ait été imposé à lui. Compenser intégralement la victime paraît exiger que l'indemnité place la victime dans une situation qui ne peut pas être pire que lorsqu'elle était en bonne santé.

Dans un système déterministe, il s'agit de symétriser passé et avenir, autrement dit de maintenir les individus dans un éternel présent, un présent gros de tous les futurs possibles, pourvu que ceux-ci aient été probabilisés et donc escomptés et, à cette condition, soumis à assurabilité :

– dans un tel système, pour que les grandeurs demeurent finies, il faut que le déroulement du temps soit infini, ou, ce qui en est l'approximation, qu'on se situe indéfiniment dans le type de présent évoqué à l'instant, le présent qui contient en lui les paramètres de la probabilisation de tous les futurs possibles ;

– pour que l'on puisse se maintenir dans un tel système déterministe à temporalité logique, intégralement probabilisable et intégralement assurable et compensable, il faut que les individus soient parfaitement identifiables et paramétrisables (condition de la définition de la réparation intégrale, par retour à l'état antérieur). C'est l'argument qui permet de symétriser la position d'auteur d'un dommage et de victime d'un dommage, car les deux sont impliqués dans un horizon de risque, l'un pour le réaliser, l'autre pour en être affecté, mais le risque est contenu dans les paramètres du modèle pourvu que chacun soit potentiellement affecté d'un coefficient identifié de producteur ou de victime du risque, ouvrant la possibilité de l'assurabilité et de la compensation Pareto-optimales, autrement dit de la compensation maintenant la situation de distribution des niveaux individuels de bien-être à son point d'équilibre, où personne ne sera dans une situation pire qu'avant que le risque se soit réalisé en un préjudice dommageable<sup>34</sup>.

L'objection qui peut être adressée à ce modèle déterministe est du même ordre que l'objection adressée à un modèle d'équilibre général intertemporel de concurrence parfaite, à la Arrow-Debreu, qui suppose des marchés complets et une domestication parfaite du futur par l'outil probabiliste. Créer un système d'indemnisation *ex ante* de dommages est certainement impraticable, parce qu'un tel système exigerait de calculer par avance les risques infligés par une énorme variété d'activités et qu'il exigerait d'administrer de constants versements de liquidités à des millions d'individus.

En réalité, ce qui est présent dans ce schéma argumentatif, c'est l'équivalent d'une auto-assurance. L'idée est d'établir un système qui puisse accorder des dommages uniquement *ex post*, mais en les calculant sur la valeur *ex ante* de la vie. Selon le raisonnement de Friedman<sup>35</sup>, si un tel système existait, les victimes obtiendraient une compensation intégrale des pertes et dommages subis, mais

34. Voir Jennifer Arlen et Tort Damages, dans Boudewijn Bouckaert et Gerrit De Geest (eds.), *Encyclopedia of Law and Economics*, vol. 2, *Civil Law and Economics*, Cheltenham, Edward Elgar, 2000, p. 682-734.

35. David Friedman, « What is "Fair Compensation" for Death or Injury? », *International Review of Law and Economics*, 2, 1982, p. 81-93.

une compensation dont le niveau total serait moindre : elles ne seraient plus indemnisées seulement une fois l'accident survenu, et avec le risque que l'argent obtenu ait perdu largement sa valeur parce que la victime ne serait plus en mesure d'en retirer la même utilité, mais le bénéfice de la compensation serait acquis lorsqu'elles sont encore pleinement valides, avant la survenue du préjudice, quand l'argent a toute sa valeur pour elles. Dans ce cas, le calcul de la réparation intégrale serait le montant payé à la victime une fois qu'elle a subi le dommage pour l'indemniser intégralement, étant donné qu'elle aura obtenu le bénéfice d'une partie de cette somme pendant qu'elle est pleinement valide. S'il existait des marchés d'assurance complets (couvrant tous les agents, pour tous les risques et pour toutes les occurrences prévisibles de ces risques, dans tous les états possibles du monde), les individus s'approcheraient d'une telle situation en vendant une assurance sur eux-mêmes. Fiction typique d'un système intertemporel d'équilibre général avec marchés complets.

- Dans un schéma de temporalité séquentielle, l'individu n'a pas un horizon intertemporel fixé *ab initio* : sa fonction d'utilité peut n'être plus la même après le dommage qu'avant. Certaines victimes obtiennent une utilité très faible de la réparation de leurs dommages, voire une utilité nulle en cas de décès ou de chute dans un coma irréversible. Dans beaucoup de cas, l'accident réduit donc l'utilité marginale du revenu pour la victime.

Mais une autre hypothèse peut être faite : celle qui place le Soi individuel invalidé par le dommage dans la perspective d'un futur incertain, dépendant d'événements susceptibles d'améliorer ou de dégrader son état et face à un horizon qui peut être plus court que ne l'était son espérance de vie antérieure à l'accident : dans ce cas, l'utilité marginale de revenu sera plus élevée que dans la situation antérieure à son accident et le Soi individuel se révélera attacher une moindre valeur aux dépenses de consommation faites par le Soi pré-accidenté. Dans ce dernier cas, la loi pénale agit comme une sorte de tuteur (*trustee*) pour le Soi invalidé, pour parler comme Posner<sup>36</sup>.

Prenons le cas de l'aggravation de la situation d'une victime.

Placé dans une situation nouvelle, celle de victime plus ou moins lourdement invalidée, l'individu est tout à la fois

- sujet à de possibles modifications de son système de préférences et de ses représentations de ce qui est primordial ou désirable pour lui (sa fonction d'utilité, affectée par un nouvel échelonnement de son horizon temporel, de son espérance subjective de bien-être) ;
- placé dans une situation de réparation des dommages qui peut modifier son comportement à l'égard d'initiatives ou de prises de risque socialisables ;

36. Richard A. Posner, *Economic Analysis of Law*, Boston, Little Brown, 1992 (4th ed.).

– confronté à un environnement dynamique : les connaissances médicales et les techniques de réparation thérapeutique de ses dommages peuvent évoluer et appeler des coûts supplémentaires, mais aussi favoriser peut-être une sortie plus rapide de l'état invalidant sur lequel est assis le calcul de la réparation, voire susciter des connaissances qui viendront remettre en cause le lien de causalité sur lequel sont assises l'imputation de responsabilité et l'action pénale génératrice du dispositif d'indemnisation initial. D'autre part, le contexte légal et juridique peut évoluer : la doctrine et la jurisprudence en matière de réparation des dommages peuvent se modifier, le comportement des assureurs évoluer en conséquence vers de nouveaux dispositifs de couverture des risques et de réassurance contre le risque de réouverture périodique ou de non-clôture d'un répertoire de cas révisables d'indemnisation lui-même susceptible d'extensions.

Il existe un cas traditionnellement complexe, celui des préjudices latents, qui est posé par les préjudices dont la manifestation intervient avec un décalage important par rapport à la cause déclenchante. L'une des difficultés que pose le traitement des cas d'aggravation de la situation d'une victime est de préciser le mécanisme causal. On peut mentionner les cas où un préjudice est indemnisé au titre d'une cause responsable et où il s'avère que c'est en réalité une cause non observée, ou latente, qui est responsable de la dégradation de l'état de la victime, voire du préjudice lui-même, ou alors que cette cause latente est un cofacteur, qui précipite l'aggravation. Dans ce cas, c'est l'environnement juridique et social de la situation qui est tout entier impliqué. Au moment du règlement du cas, le niveau de la préférence sociale pour la couverture des risques, ou le niveau de mutualisation des risques collectifs pouvaient être différents ; et l'état du droit, de la pratique juridique et le comportement du juge sont un autre facteur d'incertitude, si le mécanisme de la révision, qui déclenche une forme de réversibilité temporelle dans la recherche des causes et l'imputation des effets, est asymétrique. Il est logique en effet de supposer que l'instruction du cas, au vu d'informations nouvelles, conduise à réestimer le cheminement causal, l'imputation et l'estimation des dommages, en présence de cofacteurs ou de facteurs substitutifs. Le système judiciaire serait-il alors conduit à s'assurer contre les erreurs d'imputation causale, pour absorber les coûts de la révisabilité des cas et de l'allocation des dommages aux victimes initiales ou aux victimes de l'imputation de responsabilité qui s'est révélée défailtante ?

De multiples hypothèses peuvent être faites sur les aspects dynamiques de la situation de réparation, qui trouvent un écho dans les recherches consacrées à la réparation des dommages en économie du droit.

La victime dotée d'une indemnité réparatrice agira différemment selon que le niveau de son indemnisation la place dans un état de sous-compensation ou de sur-compensation du dommage. Il faudrait évoquer les études sur les indemnisations des accidents du travail et des maladies professionnelles, et sur les différences entre



les accidents individuels et les maladies professionnelles qui sont liées à une cause générique touchant de vastes collectivités de travailleurs (par exemple l'amiante). Les accidents du travail sont très diversement réparés financièrement, et le plus souvent sous-compensés. Les fonds d'indemnisation de maladies liées à des causes génériques (amiante) ou à des événements catastrophiques peuvent donner lieu à des compensations administrées avec une efficacité sous-optimale – en traitant par exemple favorablement des dommages sur-déclarés et défavorablement des invalidités sous-expertisées.

*Les mécanismes* Le comportement de la victime peut aussi varier selon que l'indemnité compensatoire du dommage lui est versée forfaitairement, selon un mode de calcul, actuariel ou non, ou par un versement périodique. Faut-il effectuer le règlement compensatoire en un unique versement global à la victime ou octroyer un revenu compensateur payé périodiquement ?

Par ailleurs, les indemnités de réparation doivent souvent couvrir non seulement des pertes passées mais aussi des pertes futures, telles que des revenus salariaux perdus en cas d'invalidité permanente. La question se pose donc de savoir quel est le système optimal de versement des indemnités : en une fois, globalement, ou par versement périodique d'un revenu basé sur le montant escompté des pertes futures ?

Le débat paraît assez simple s'il s'agit de coûts administratifs de gestion d'un revenu dont le versement est garanti à sa valeur escomptée initiale ou s'il s'agit de traiter des avantages pour le débiteur. Il devient plus intéressant si la forme de versement, autrement dit la manière d'échelonner ou non la réparation du préjudice, agit sur le comportement des acteurs. Certains suggèrent qu'à capital égal, le versement en une fois peut inciter la victime à entreprendre plus d'actions pour surmonter ce qu'il lui est possible de surmonter pour quitter plus rapidement son état d'invalidité. À l'inverse, l'argument mis en balance en faveur du paiement périodique est que l'incitation à exagérer ses dommages devant le tribunal est moindre dans un contexte de paiement périodique. Autrement dit, une forme de relation d'agence s'instaurerait entre la victime et le débiteur ou son représentant, celle-là étant implicitement placée dans une situation de contrôle, pour autant que le paiement apparaisse conditionné à l'état réel continuellement actualisé des pertes effectives de la victime.

Mais l'argument vient immédiatement : la relation d'agence a un coût, et le dispositif de paiement périodique est par ailleurs plus directement en affinité avec un schéma de réexamen périodique de l'état des pertes et des besoins de la victime, ce qui fait peser sur le niveau (éventuellement révisable à la hausse) et sur les frais de gestion de la situation d'indemnisation, devenue une relation bilatérale durable et

explicite, une incertitude dont le coût doit être transformé en un risque assurable par le débiteur ou son représentant.

Inversement, l'un des arguments à mettre en balance avec cette préférence théorique pour le versement unique de l'indemnité est, je l'ai dit, que l'incitation à exagérer ses dommages devant le tribunal est moindre dans une situation de versements périodiques.

Autre aspect dynamique qui peut être cité. L'indemnisation de la perte salariale escomptée d'un actif assez sévèrement invalidé pour être contraint de demeurer durablement voire définitivement hors du marché du travail peut-elle prendre en compte le niveau de risque de chômage et ses effets? Ce risque peut s'élever, en cas de conjoncture défavorable, et il augmente le risque d'inactivité contrainte ou de sous-emploi par passage sur des emplois précaires ou à temps partiel contraint, et il fait varier à la baisse le salaire de réserve. Quand le risque diminue, le risque de discontinuité de la trajectoire professionnelle diminue corrélativement. Une rente d'invalidité qui est acquise à cette victime sur un horizon long agit de manière complexe sur sa probabilité de retour vers l'emploi : elle peut jouer le rôle d'un actif sûr, qui autorise l'individu à changer son comportement à l'égard du risque à prendre pour retourner sur le marché du travail, et qui peut modifier aussi ses préférences et son salaire de réservation (celui en deçà duquel il n'acceptera pas les emplois qui peuvent lui être proposés). Les régulations publiques de l'emploi peuvent elles-mêmes agir sur cette dynamique, si par exemple les conditions d'insertion ou de réinsertion de personnes handicapées évoluent sous l'effet de nouveaux dispositifs publics et/ou d'accords entre partenaires sociaux, et qu'ils modifient sensiblement la donne pour les salariés et pour les employeurs.

On peut aller plus loin en élargissant le réseau des causes et des effets. Situons l'individu dans son environnement familial, dans le déséquilibre réparable de son foyer. La décision de travailler ou non dépend à la fois de la situation de la victime, comme nous venons de l'évoquer brièvement, mais aussi des arbitrages intrafamiliaux. Le conjoint valide qui n'était pas actif peut être conduit à le devenir, le transfert des activités domestiques vers l'individu invalidé provoquer des variations de son niveau de bien-être ou de son utilité espérée, selon les adaptations négociées ou imposées par la nouvelle donne.

D'une manière générale, dans une approche en temporalité séquentielle, le futur devient une grandeur dynamique, à la fois parce que les agents se comportent à l'égard de ce futur d'une manière qui peut avoir varié plus ou moins profondément par rapport à ce qu'était leur comportement temporel antérieur à l'événement « accident » et « dommage réparable » (hypothèse des Sois multiples), et parce que c'est dans le cadre d'une temporalité séquencée qu'apparaissent les relations interindividuelles autour desquelles se structurent les mécanismes d'adaptation, d'apprentissage face à une situation nouvelle, de rééquilibrage de la situation de la victime dans son contexte immédiat, d'arbitrage impliquant

des négociations, des choix, des transferts, des variations interindividuelles de bien-être (solidarité positive ou dégradée). Pour le dire dans un autre vocabulaire, l'incertitude dans une temporalité séquentielle est double et inégalement sujette à probabilisation porteuse d'un calcul des compensations certaines d'un dommage certain : l'incertitude est exogène et endogène.

Dans l'approche déterministe, le futur, pour autoriser l'estimation de la perte compensable, doit être intégralement (ou maximale) probabilisable, et absorber toutes les incertitudes, grâce à la réduction de toutes les situations imaginables (celles qui enveloppent le cours le plus simplement prévisible des choses dans une constellation de scénarios multiples, diversement probables) à leur équivalent certain : s'il y a défaut, il tient aux imperfections d'information (faute de temps et de minutie de l'enquête et de l'estimation), aux erreurs des parties impliquées dans l'expertise (limites cognitives, manque d'acribie), et à la difficulté du juge à arbitrer entre des usages stratégiques contradictoires de ces imperfections de la part des parties (sur- ou sous-estimation des dommages). Dans ce monde déterministe, un calcul est aisé à imaginer pour chercher à déterminer les gains et les pertes de procédures beaucoup plus minutieuses, bref pour estimer le rendement marginal de l'allongement de la procédure.

Dans une approche séquentielle, qui ouvre et ferme des épisodes successifs dans le cours d'une situation évolutive, l'incertitude tient non seulement à des facteurs objectifs malaisément probabilisables, et hors de contrôle direct des parties impliquées (*e.g.* comment évoluera la blessure d'une victime compte tenu de ses caractéristiques personnelles et de l'état du savoir médical existant et accessible?), mais aussi aux actions des sujets, à leurs initiatives, à leurs choix, à leurs décisions, et à la capacité qu'ils ont à réagir aux actions et décisions de tous ceux avec qui ils interagissent. C'est cette interaction stratégique qui porte une autre variabilité du système d'action dans lequel sont situées les parties prenantes, la victime, son entourage, le responsable du dommage, le juge, l'avocat, l'assureur, le législateur, l'expert, les associations porteuses de la défense des intérêts des victimes. Par leur comportement, les acteurs peuvent introduire de la variabilité parce qu'ils agissent sur les facteurs susceptibles de provoquer une nouvelle situation, et une nouvelle séquence temporelle, et parce qu'ils peuvent argumenter, faire valoir leurs intérêts et manœuvrer pour soutenir ou démontrer que cet épisode est nouveau, qu'il est porteur d'ingrédients (informations, modifications, changements des paramètres du cas tel qu'il était initialement instruit) qui conduisent à révision.

Dans ce raisonnement, il est important de comprendre que deux facteurs sont liés : d'une part, les individus apprennent, s'adaptent, révisent leurs croyances, modifient leur attitude, et entreprennent éventuellement des actions susceptibles de modifier leur situation dans le sens qui correspond à ces croyances révisées ; d'autre part, ce n'est plus simplement l'individu victime qui est l'acteur cible ou le centre unique du dispositif réparateur conçu pour le replacer dans la situation

antérieure au dommage. Mais c'est tout un maillage d'acteurs interdépendants qui sont impliqués dans la situation nouvelle créée par l'événement générateur d'une compensation réparatrice. L'approche déterministe n'ignore pas que la victime a un entourage, mais ne peut intégrer dans son calcul indemnitaire que la configuration statique de ce contexte. L'approche séquentielle augmente nécessairement le nombre des acteurs de l'intrigue, en faisant émerger des processus de causalité dynamiques et des incertitudes stratégiques.

Plaçons-nous un instant dans un tout autre contexte, celui des actions en dommages et intérêts pour les infractions aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante. La question a fait l'objet d'un livre vert de la Commission des Communautés européennes (2005). De nombreuses et importantes questions sont traitées : pour ce qui me concerne, outre celle de la définition et du calcul des dommages et intérêts versés aux victimes directes de ces infractions, se pose celle de la réparation des victimes indirectes. La victime directe, ce sont par exemple les firmes qui effectuent un achat auprès d'un fournisseur dont le comportement est contraire au droit de la concurrence et qui ont pour seul moyen de défense la répercussion des surcoûts provoqués par le comportement du fournisseur sur les clients en aval, dans toute la chaîne de distribution, et jusqu'au dernier acheteur, le consommateur final. Les victimes indirectes sont tous ces clients en aval, sur lesquels est réparti le dommage subi par l'entreprise répercutant les surcoûts.

Autre cas de victime collatérale : l'employeur du salarié qui a été victime d'un dommage dans lequel son employeur n'est en rien impliqué (un accident automobile, un accident domestique, une escroquerie qui plonge la victime dans la dépression, etc.). Le problème du dommage compensable gagne en acuité si la victime est un élément clé de l'entreprise, difficilement remplaçable, ou dont la contribution était un facteur complémentaire et non pas simplement additif de la production de l'organisation ou de la firme : un ingénieur génial, un footballeur sans équivalent d'une équipe. Avec l'allongement de la chaîne des acteurs cibles du préjudice, on comprend aussi que la carte de la causalité puisse devenir beaucoup plus complexe et qu'une temporalité plus complexe de la révélation des préjudices, voire de leur réalisation effective et échelonnée, se déploie. L'exploration des cas est la voie par excellence du déploiement de cette carte.

